



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Ajout ou modification à l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2015-0877  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Heat WG  
**Numéro d'homologation :** 29368  
**Matière active (m.a.) :** 70 % de saflufénacil  
**Numéro de document de l'ARLA :** **2560736**

### **Contexte**

L'herbicide Heat WG est homologué comme traitement de présemis ou de prélevée ou comme traitement de jachères chimiques, pour le brûlage rapide et la répression de la pousse secondaire de certaines mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette ou comme traitement avant la récolte aux fins de la déshydratation des cultures. L'herbicide Heat WG peut être appliqué seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide glyphosate. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'un équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande vise à modifier le profil d'emploi de l'herbicide Heat WG de la façon suivante :

- (1) Modifier le volume de pulvérisation recommandé de 200 L/ha à une plage de 100 à 200 L/ha quand l'herbicide Heat WG est appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide glyphosate pour une utilisation comme déshydratant.
- (2) Harmoniser les doses d'application de l'adjuvant Merge à raison de 0,5 ou de 1,0 L/ha et celles de l'adjuvant Amigo à raison de 0,5 L/ha vers une plage de doses de 0,5 à 1,0 L/ha pour l'ensemble de l'étiquette.
- (3) Inclure le concentré MSO (numéro d'homologation 28385) à raison de 1,0 L/ha (pour l'herbicide Heat WG) ou à raison de 0,5 à 1,0 L/ha (pour l'herbicide Heat WG + le glyphosate) comme solution de remplacement à l'adjuvant Merge.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale

ne sont requises, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur, dont les données de 12 essais en conditions réelles, une justification scientifique et les antécédents d'utilisation, ont démontré l'équivalence de l'adjuvant Merge et du concentré MSO ainsi que l'interchangeabilité de l'adjuvant Merge avec le concentré MSO lorsqu'il est appliqué avec l'herbicide Heat WG ou dans le mélange en cuve de l'herbicide Heat WG Herbicide + glyphosate. L'inclusion du concentré MSO comme solution de remplacement à l'adjuvant Merge offrirait une souplesse additionnelle aux utilisateurs avec le choix d'un adjuvant.

De plus, la modification du volume de pulvérisation recommandé et l'harmonisation de la dose d'application des adjuvants Merge et Amigo ont été corroborées par la justification scientifique et les informations sur les antécédents d'utilisation.

### **Conclusions**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier le profil d'emploi de l'herbicide Heat WG afin d'y inclure le concentré MSO comme solution de remplacement à l'adjuvant Merge, modifier le volume de pulvérisation de 200 L/ha vers une fourchette de 100 à 200 L/ha, et harmoniser les doses d'application de l'adjuvant Merge à raison de 0,5 ou de 1,0 L/ha et celles de l'adjuvant Amigo à raison de 0,5 L/ha vers une fourchette de doses de 0,5 à 1,0 L/ha comme cela est exigé.

### **Références**

Numéro de  
document de  
l'ARLA

Références

- |         |   |
|---------|---|
| 2508353 | 2015, Application for the addition of MSO Concentrate as an adjuvant alternative, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.4. |
| 2508354 | 2015, Individual trial reports, DACO: 10.2.3.3, and 10.3.2(A).  |
| 2508356 | 2015, Raw data, DACO: 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2.   |

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.